

Municipales : la part du vote sanction

LE MONDE | 03.03.2014 à 10h21 • Mis à jour le 03.03.2014 à 11h07 | Par Jean-Baptiste de Montvalon

A trois semaines du premier tour des élections municipales, l'ampleur du vote sanction – ou plutôt de l'abstention sanction – que subiront les candidats de gauche reste très difficile à évaluer. Chacun, y compris au Parti socialiste, s'accorde à penser que l'impopularité de l'exécutif pèsera sur ce scrutin, comme ce fut le cas notamment en 1983, 2001 et 2008. Mais dans quelle proportion ? Les différents instituts de sondage indiquent que, à ce stade, les électeurs envisagent de se déterminer pour deux tiers en vertu de considérations locales et pour un tiers en raison de préoccupations nationales.

Il en ressort tout d'abord que la prise en compte de préoccupations nationales lors du scrutin des 23 et 30 mars – le « tiers » évoqué plus haut – sera quasi exclusivement dirigée contre le gouvernement. « *Très peu d'électeurs voudront le soutenir* », note Brice Teinturier (Ipsos). « *La quasi-totalité s'oriente vers un vote sanction* », confirme Céline Bracq (BVA).

Une catégorie se sent-elle en phase avec les choix du gouvernement ? Après un temps de réflexion, Jérôme Fourquet (IFOP) évoque « *un noyau dur qui se mobilise quoi qu'il se passe* » et « *éventuellement des électeurs de la classe moyenne ou moyenne supérieure, pour qui la question de la compétitivité serait centrale* » et qui seraient sensibles à une « *ligne sociale-libérale réformatrice* » que semble désormais défendre le chef de l'Etat. « *Mais il ne s'agit que d'une toute petite partie de l'électorat de gauche* », prévient M. Fourquet. « *Avec le pacte de responsabilité, le président a donné un cap ; mais qui, à court terme, a déstabilisé beaucoup de sympathisants de gauche* », note M^{me} Bracq.

« EFFET DE SATURATION »

Du côté des mécontents, les choses sont plus claires. « *Ce qui ressort en premier, de manière spontanée, est ce qui relève de l'économie et du social* », souligne Yves-Marie Cann (CSA). « *C'est l'alpha et l'oméga* », renchérit M^{me} Bracq.

Dans ce chapitre vient en tête la question de l'emploi, avec cette courbe du chômage qui ne s'est pas inversée, contrairement à ce qu'avait promis le président de la République. « *L'absence de résultats pèse très lourd*, note M. Cann. *Soit il y a un sentiment de tromperie, soit, plus insidieusement, un doute sur l'efficacité des politiques menées par le gouvernement.* »

Derrière le chômage, la fiscalité est moins présente dans le débat public qu'à l'automne 2013, mais elle reste dans toutes les têtes. Et les impôts locaux sont là pour la faire resurgir. « *Il y a un effet de saturation qui produit du mécontentement et, là aussi, un doute sur l'efficacité puisque la preuve du redressement des comptes publics n'est pas faite* », relève M. Cann.

La polémique sur le gel de l'avancement des fonctionnaires a été jugée suffisamment brûlante pour que le premier ministre s'engage par écrit, le 15 février, à ne prendre « *aucune mesure* » qui aurait cet objet. En dépit de ce démenti, M. Fourquet note que

cette polémique « *peut faire des dégâts* ». « *Dans la fonction publique, certains peuvent avoir le sentiment qu'on leur demande un énième tour de vis, alors qu'on déroule le tapis rouge au patronat* », dit-il.

C'est dans ce contexte, très marqué par les questions d'emploi, d'impôts et de pouvoir d'achat, que sont intervenus les atermoiements du gouvernement sur la loi famille, finalement retirée le 3 février au lendemain de manifestations contre le mariage pour tous, la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui. Sur ce sujet, qui a déclenché des passions, l'impact électoral est plus difficile à cerner.

« DIVERSION »

Le recul du gouvernement a certainement été mal perçu par ceux qui sont directement concernés ou très attachés à ces sujets. C'est ce que perçoivent des candidats de gauche qui s'inquiètent d'une déperdition de voix dans les centres de grandes villes universitaires. M. Cann dresse le portrait-type de cette « cible » : « *Un électorat "bobo", plutôt âgé de moins de 50 ans, très diplômé, bien inséré socialement, qui ne connaît pas de difficultés financières, très ouvert sur le multiculturalisme et les questions de société* ». L'irritation, souligne M. Fourquet, a pu éventuellement gagner des cercles plus larges, peu sensibles aux questions sociétales mais voyant en l'espèce un signe de la pusillanimité de la gauche.

Pour autant, les responsables d'instituts de sondage estiment que le retrait du texte aura un effet limité. « *La fin de la défiscalisation des heures supplémentaires pèse beaucoup plus* », note M. Teinturier, en soulignant par ailleurs que « *le maintien de la loi famille dans un climat d'hystérisation n'aurait pas été très bon* » pour la gauche dans la perspective des municipales. « *Ces sujets sont plutôt considérés comme de la diversion* », précise M^{me} Bracq, en évoquant les longs débats sur le mariage pour tous, l'affaire Leonarda, ou encore la polémique autour de Dieudonné.

M. Cann va plus loin, estimant que les thématiques sociétales donnent « *le sentiment d'une déconnexion entre les priorités de ceux qui nous gouvernent et les préoccupations de la "France d'en bas"* ». Selon cette analyse, assez largement partagée, l'exécutif aurait sans doute choisi le moindre des inconvénients en retirant la loi famille. Mais il risque toutefois d'avoir perdu sur les deux tableaux, en mécontentant une frange minoritaire de son électorat après avoir irrité bon nombre de ses soutiens.